

Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal  
Séance du 16 décembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 179/2022

OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS - MODIFICATION DES  
MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

L'an deux mille vingt-deux,

Le seize décembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeais, maire, suivant la convocation faite le 9 décembre 2022.

**Etaient présents :**

Mme Bourgeais, maire

M. Chusseau, M. Faës, M. Quéraud, M. Gaglione, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, M. Borot, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Jehan, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

Mme Guiu (pouvoir à Mme Cabaret-Martinet), Mme Coirier (pouvoir à Mme Bourgeais), M. Brianceau (pouvoir à M. Borot), Mme Daire-Chaboy (pouvoir à Mme Landier), Mme Fond (pouvoir à M. Faës), Mme Paquereau (pouvoir à M. Gellusseau), Mme Hervouet (pouvoir à M. Bouyer), M. Quénéa (pouvoir à M. Chusseau), M. Kabbaj (pouvoir à M. Quéraud), Mme Desgranges (pouvoir à Mme Douaisi), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Marion (pouvoir à M. Le Breton)

**Absents non excusés :**

M. Le Forestier, M. Vince, conseillers municipaux

Sylvie Landier a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2022

### OBJET : OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS - MODIFICATION DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

**M. Benjamin Gellusseau** donne lecture de l'exposé suivant :

L'observatoire des engagements a été créé par délibération du Conseil municipal le 24 juin dernier. L'objectif de cette instance : permettre à des citoyens d'examiner la mise en œuvre du programme municipal et d'en rendre compte au grand public.

Prévu par la délibération, le recrutement de deux garants a été réalisé par suivre le déroulement de l'Observatoire : Elvire Bornand, sociologue enseignante à l'école de Design de Nantes et Gilles Pinson, professeur de science politique à sciences Po Bordeaux. Ces tiers ont pour mission de garantir l'indépendance de l'Observatoire et le respect de son cadre de travail : accessibilité de l'information, respect des points de vue, liberté de communication etc... Ils assisteront au lancement de l'instance et observeront une à deux séances par an. Via une adresse mail dédiée, des membres de l'observatoire (désignés à chaque séance) leur rendront compte de leurs impressions sur le déroulement des séances. Ils produiront un rapport public par an sur le fonctionnement de l'Observatoire et pourront également être sollicités par les membres en cas de non-respect du cadre de travail.

La mission de ces garants est également d'accompagner la Ville dans le lancement de cet Observatoire et de participer à la phase de cadrage du fonctionnement de l'instance. Dans ce cadre, les garants ont souligné l'écart entre l'un des principaux enjeux de l'observatoire à savoir « travailler à la reconstruction d'un lien de confiance entre les élus et les citoyens » et les modalités de recrutement prévues dans la délibération du mois de juin à savoir ; « un tirage au sort sur listes électorales ».

Si le recrutement par tirage au sort sur les listes électorales est un symbole impact du lien entre les citoyens électeurs et les élus, il exclue en effet d'emblée les personnes non inscrites, mal inscrites ou n'ayant pas le droit –en raison de leur origine géographique– de s'inscrire sur ces listes. Dans ce cadre, comment « réconcilier » certains publics avec la démocratie en les excluant d'emblée ?

La proposition aujourd'hui : réaliser un recrutement, toujours par tirage au sort, mais non plus sur les listes électorales mais sur des fichiers téléphoniques élargis. Objectif : toucher les citoyennes et citoyens de Rezé au sens large et pas uniquement pour leur qualité d'électeur. La constitution du panel, sur la base des personnes ayant accepté de participer à l'Observatoire se fera en recherchant la meilleure représentation possible de la population rezéenne en termes socio-démographique (genre, âge, catégories socio-professionnelles...) mais également en termes de rapport à la politique (inscription ou non sur les listes électorales, connaissance ou non de l'action publique...). **Objectif : s'approcher autant que possible des proportions de profils existants dans la population Rezéenne.** Des données démographiques et le nombre d'inscrits sur les listes électorales seront dans ce cadre fournies au prestataire.

La rencontre des garants et la réflexion poursuivie en interne ont également permis de préciser le contour des missions.

L'enjeu aujourd'hui : mettre en cohérence les dernières évolutions de l'instance avec la délibération prise en juin 2022.

#### **Proposition de modifications :**

##### **Sur la composition :**

- Remplacer « un panel d'une vingtaine de personnes tirées au sort sur les listes électorales représentant la diversité de la population Rezéenne (genre, âges, catégories socio-professionnelles) » par : « un panel d'une vingtaine de personnes tirées au sort sur des listes téléphoniques fournies par un prestataire spécialisé dans le recrutement de panel ».

##### **Sur les missions :**

- Remplacer « Possibilité également pour les membres d'être force de proposition sur le thème « comment feriez-vous pour avancer ? » (en restant dans le cadre du projet de mandat) » par : « Les membres du panel auront pour mission première d'observer le déroulement de nos politiques publiques. Ils pourront

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2022

*également, le cas échéant, y adjoindre les commentaires qu'ils jugeront opportuns au regard de leurs constatations ».*

*Le dernier paragraphe consacré aux missions est remplacé comme suit :*

« Le projet de mandat étant vaste, L'Observatoire choisira de se concentrer sur certains items (par exemple en sélectionnant plusieurs objectifs par an). Les membres auront la possibilité de choisir les sujets traités après un temps d'acculturation au fonctionnement municipal et à la lecture du projet de mandat, en partageant notamment la temporalité de mise en œuvre pour chaque item, les informations disponibles sur les sujets identifiés. Pour garantir la faisabilité des travaux, la finalisation de la feuille de route sera co-construite entre l'observatoire et les élus et services de la ville. »

### **Le conseil municipal,**

Vu la délibération n° 085/2022 du 24 juin 2022 relative à l'Observatoire des engagements,

Considérant que les évolutions sur la composition et le périmètre de cette instance nécessitaient une mise à jour de la délibération,

Vu l'avis de la commission finances et moyens généraux du 6 décembre 2022.

**Après en avoir délibéré, par 39 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions,**

- Approuve les modifications des modalités de fonctionnement,
- Autorise la Maire à prendre toute disposition visant à mettre en œuvre la présente délibération.

La maire,  
Agnès Bourgeois

